

// Service Presse
Tél. 02 40 41 67 06
presse@nantesmetropole.fr

Nantes, le 5 février 2024

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU VENDREDI 9 FÉVRIER 2024

L'achat public responsable, un levier pour la transition écologique, l'emploi et l'économie locale

Avec 3 Mds € prévus pour le mandat, la commande publique est un levier majeur de la transformation du territoire au service de la transition écologique, de l'égalité et la justice sociale, et du développement de l'économie locale. Chaque année, le montant des achats de la Ville et de la Métropole de Nantes est d'environ 530 M€, auxquels s'ajoute celui de 500 M€ pour les délégations de service public. Pour mieux prendre en compte l'impact social et environnemental des achats publics, la Ville de Nantes et Nantes Métropole se sont dotées d'un premier schéma des achats responsables (SPAR) en 2017 avec un bilan positif : un tiers des contrats comprenait une clause responsable. Pour cette deuxième génération, le SPAR adopté en juin 2022 accroît l'ambition, avec l'engagement d'intégrer une clause environnementale dans 100 % des marchés publics. Un premier bilan sera présenté lors de ce conseil métropolitain, 1 an et demi après son lancement.

Nantes figure parmi les plus gros acheteurs de la région et est première dans le secteur des travaux publics. Elle dispose ainsi de forts leviers pour que ses achats aient une réelle plus-value sociale, environnementale et économique pour le territoire. Au quotidien, il s'agit d'observer le territoire, de dialoguer avec les entreprises, de trouver des fournisseurs et de chercher les meilleures solutions pour intégrer progressivement des critères vertueux dans les marchés publics.

La Ville de Nantes et Nantes Métropole se sont fixés comme objectif, pour la fin de mandat, que 100 % des marchés dont le montant est supérieur à 90 000 €HT comportent des critères environnementaux.

En 2023, **59% des marchés intégraient un critère environnemental**, contre 35% en 2022 et 20% en 2019. En détail, 74 % des marchés de fournitures et 77 % des marchés de travaux intègrent un critère environnemental. Celui-ci est aussi présent dans 31 % des marchés de services en 2023, contre 15 % en 2022.

Un SPAR au service de l'économie locale

Sur les 530 M€ dépensés par la Ville de Nantes, son CCAS et Nantes Métropole :

- **41,9 %** ont été dépensés auprès d'entreprises métropolitaines
- **61,5 %** sont dépensés auprès d'entreprises de Loire-Atlantique
- **67,9 %** sont dépensés auprès d'entreprises de la région
- **66 %** des fournisseurs métropolitains sont des TPE-PME
- **36,5 M€** sont mandatés auprès des **759 acteurs de l'économie sociale et solidaire**

Quelques chiffres du bilan

- **Doublement** de la part des énergies renouvelables entre 2021 et 2023
- **80 %** des déchets liés aux opérations d'infrastructures
- **41 %** de produits bio dans les cantines de la Ville de Nantes.
- **776 000** heures d'insertion réalisées au profit de personnes éloignées de l'emploi en 2022
- **612** entreprises accompagnées pour la mise en œuvre de clauses sociales en 2022
- **32** marchés réservés à des structures d'insertion en 2023

Les principales réalisations sur les 8 enjeux du SPAR

Depuis la mise en place de ce nouveau SPAR, qui a démarré en juin 2022 et se terminera en 2026, de nombreuses actions ont été réalisées et se poursuivent en 2024, au service de 8 enjeux majeurs.

1 - Agir pour un environnement favorable à la santé

- **49,5 %** du parc des collectivités est composé de véhicules propres en 2023, l'objectif du SPAR en 2026 étant de 56 %
- des produits d'entretien et des mobiliers limitant l'exposition à des substances nocives pour la santé, par exemple dans les crèches

Et pour 2024

- participation de la commande publique aux travaux sur la fluvialisation de la logistique des chantiers

- pour la réduction du plastique, intervention de la commande publique sur le marché de fournitures de pneumatiques et d'objets promotionnels
- expérimentation de la cyclologistique sur le dernier kilomètre pour le nettoyage du linge dans les écoles

2 - Freiner et s'adapter au changement climatique

- la part d'énergies renouvelables a **doublé** entre 2021 et 2023
 - **8,5 %** des consommations d'énergie (gaz, électricité) sont issues d'énergies renouvelables en 2023
- Et pour 2024
- passation d'un contrat d'achat en direct avec un producteur d'énergie renouvelable de long terme en groupement avec Territoire d'Énergie 44

3 - Favoriser la gestion économe des ressources



- des taux de réemploi et de recyclage sur les opérations d'infrastructures dépassant les obligations réglementaires : 80 % des déchets réemployés, recyclés ou valorisés (l'obligation réglementaire est de 70%), 41,5 % des matériaux utilisés au global issus du réemploi, du recyclage ou de la valorisation
- Un exemple : intégration des matériaux biosourcés dans les marchés de travaux des écoles Nantes Sud et Île de Nantes ainsi que dans celui pour la rénovation et restructuration du Muséum d'Histoire Naturelle

Et pour 2024

- amélioration du système de collecte et d'exploitation de la donnée et de nouveaux indicateurs pour mesurer la part d'émissions de gaz à effet de serre évitées

4 - Améliorer la qualité de l'alimentation

- en 2023, la Ville de Nantes comptait **41 % de produits bio** et 19 % de produits locaux servis dans ses 90 restaurants scolaires. La part de produits bio a doublé depuis 2019

Et pour 2024

- **73 restaurants scolaires sur 90** sont passés à l'inox pour le reconditionnement des plats préparés dans la cuisine centrale, et ce déploiement sera déployé dans 100 % des restaurants



5 - Protéger et restaurer la nature et la biodiversité

- intégration dans les marchés de denrées alimentaires d'un critère de jugement des offres portant sur le respect du bien-être animal
- élagage des arbres aux périodes d'hiver (donc hors nidification) et nouvelles pratiques de taille, entraînant davantage de canopée
- exigence de plantes locales, prise en compte du changement climatique dans le choix des essences
- interdiction des bois exotiques dans le marché de mobiliers destinés aux espaces verts

Et pour 2024

- continuer le développement d'une offre locale portant sur les essences, encore insuffisante au regard des besoins des collectivités en accompagnant les producteurs locaux

6 - Développer l'emploi, l'insertion professionnelle et l'économie responsable

- en 2022, **726 000 heures d'insertion** réalisées au profit de personnes éloignées de l'emploi dont 94 403 heures pour la Ville de Nantes et 315 890 heures pour Nantes Métropole. Les objectifs du SPAR de 600 000 heures sur le territoire métropolitain et de 300 000 heures pour les 2 collectivités sont donc largement dépassés. Ces objectifs devraient également être dépassés pour 2023. Il s'agit d'une très forte progression : en 2022, on recensait 410 293 heures d'insertion, et 329 467 en 2019.
- ce volume horaire (726 000 heures) correspond à **452 équivalents temps plein**. 20 % des bénéficiaires sont des femmes. Ce chiffre se situe légèrement au dessus de la moyenne observée par Alliance Ville Emploi dont les chiffres 2020 s'établissent à 18,6 %.
- **612 entreprises accompagnées** pour la mise en œuvre des clauses sociales et 64 marchés ont été attribués aux structures d'insertion du territoire (dont 29 via la Ville de Nantes et Nantes Métropole).
- **32 marchés** ont été réservés à des structures d'insertion en 2023

Et pour 2024 :

- diversification et féminisation de la clause sociale

7 - Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité

- 100 % des marchés rappellent désormais l'interdiction aux entreprises de candidater dès lors qu'elles ont fait l'objet d'une condamnation dans le cadre d'une discrimination ou d'une atteinte au principe d'égalité dans l'entreprise

- les opérations de sourcing intègrent désormais un volet égalité et lutte contre les discriminations. Cela permet aux entreprises de mettre en avant leurs bonnes pratiques ou aux 2 collectivités de les sensibiliser à ces enjeux

Et pour 2024

- un déploiement de ces opérations de sourcing à l'ensemble des directions



8 – Agir en faveur d'une démarche numérique responsable

- 71 % du parc de smartphone est reconditionné pour pouvoir faire l'objet d'une revente

Et pour 2024 :

- augmenter la part de matériel reconditionné dans le parc total et atteindre ainsi 35 % de postes informatiques reconditionnés

- exigence d'un indice de réparabilité supérieur à 7,5/10 dans les cahiers des charges pour favoriser la réparation et prolonger la durée de vie.